UNE AUTOÉVALUATION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL: LE MOMENT EST-IL VENU?*

Le 11 juin 1994, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) tenait sa première réunion. Nous fêtons donc cette année son quinzième anniversaire. Oui, 15 ans, une nouvelle équipe de commissaires, d'autres pratiques et de nouvelles opérations d'évaluation, n'est-ce pas un bon moment pour proposer certains éléments de réflexion critique?

Après avoir rappelé la situation de départ et mis en relief le chemin parcouru, nous poserons quelques questions susceptibles de provoquer des débats féconds au sein du réseau collégial et chez nos décideurs politiques, puis nous émettrons quelques souhaits qui nous tiennent à coeur.

LA SITUATION DE DÉPART

Lors de sa création, la CEEC a fait l'objet d'un accueil mitigé dans les collèges: un organisme externe – voulu par la loi – serait appelé à évaluer les collèges. Il nous fallait dorénavant consacrer temps, énergie et ressources à une reddition de comptes imposée du dehors et qui risquait de faire jouer les collèges les uns contre les autres. En effet, dans la perspective qui était la nôtre à cette époque, on associait l'évaluation à un palmarès quelconque des meilleurs collèges. Déjà, il y avait l'autre palmarès – celui de *L'Actualité* – qui amenait son lot de réserves.

De plus, nous souhaitions que cette reddition de comptes passe avant tout par une évaluation des extrants: nos diplômés se déclaraient-ils satisfaits de la formation reçue? Trouvaient-ils leur place sur le marché du travail? Persévéraient-ils convenablement dans la filière universitaire? Notre naïveté nous incitait à penser qu'un résultat en deçà de la moyenne provinciale pourrait amener cette fameuse Commission à nous interroger sur la formation qu'avait reçue le diplômé, alors qu'un résultat au-dessus de la moyenne nous dispenserait de l'évaluation approfondie.

Le choix fait par la Commission a plutôt été d'implanter des outils témoignant d'une culture d'évaluation homogène pour tous les établissements. Cette culture passait nécessairement par une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) et une évaluation nationale standardisée des programmes évalués. Cette uniformisation des pratiques d'évaluation devait répondre aux exigences minimales que proposait la Commission.

De fait, l'implantation de cette culture d'évaluation a produit une onde de choc dont les collèges ne se sont pas encore remis. En particulier, toute la mobilisation en ressources humaines exigée pour cette reddition de comptes a drainé des énergies formidables et des ressources financières importantes.

Ainsi, des conseillers et conseillères pédagogiques ont été affectés à ces opérations sans qu'il y ait nécessairement ajout d'effectifs. Là où un conseiller pédagogique



MARCEL CÔTÉ Directeur général Collège Laflèche



LUC DESAUTELS
Professeur de philosophie
Cégep régional de Lanaudière
à L'Assomption

pouvait s'intéresser au perfectionnement et à la recherche, il se devait maintenant d'accompagner un programme qui se faisait évaluer (il y a lieu de noter la passivité de la chose!), diminuer les irritants de cette opération et proposer une image positive de tout ce processus. Les opérations étaient coûteuses et le sont encore; les premières évaluations ont fait la fortune des consultants et même si, aujourd'hui, les collèges produisent plutôt à l'interne leurs rapports, le coût en effectifs est important. Une telle opération bien menée pour la CEEC coûte facilement 100000\$ à un établissement d'enseignement de taille moyenne. Pour arriver à cette somme, il n'y a qu'à additionner la rémunération du personnel (cadres, professionnels, enseignants, personnel de soutien) occupé à préparer le dossier d'évaluation, à recevoir la visite de la Commission et à donner suite au rapport.

Comme l'arrivée de la CEEC et de ses exigences n'a pas entraîné l'ajout de nouvelles ressources financières pour les collèges, ceux-ci s'avérèrent donc contraints de redéployer leurs ressources. Nécessairement, certaines activités passèrent au second plan: par exemple, la promotion et le soutien de la recherche, le développement pédagogique et l'innovation, la concertation disciplinaire, les projets particuliers.

LES QUESTIONS QUE NOUS NOUS POSONS

Après quinze ans, ceux qui comme nous ont vécu l'arrivée de la CEEC sont de moins en moins nombreux. Celle-ci fait maintenant partie du paysage.

^{*} Les auteurs expriment dans cet article leur point de vue personnel.







La CEEC a-t-elle gagné son pari d'implanter une culture d'évaluation dans les collèges? Pour plusieurs, il y va plutôt de la résignation: encore une autre reddition de comptes à produire, se disent-ils. Les travaux commandés par la Commission sont-ils pour autant des exercices à valeur ajoutée nulle? Ce serait être de mauvaise foi que de soutenir de tels propos. Il nous semble en effet que, lorsque l'opération est bien menée, celle-ci représente un gain net pour les collèges dans la connaissance de leurs propres programmes et elle peut constituer un levier d'intervention utile face à des départements ou à des programmes dysfonctionnels.

Appartenant au palier collégial de l'ordre d'enseignement supérieur, nous nous plaisons à rêver d'un traitement comme celui réservé à nos consoeurs, les universités [...].

Mais fallait-il vraiment passer par tous ces chemins pour en arriver à cela? Les inconvénients, les coûts directs et indirects de cette approche ainsi que les «dommages collatéraux» engendrés par la centration sur la reddition de comptes en ont-ils valu la peine? Est-il normal et sain pour un collège qu'une importante partie de ses énergies vives soit consacrée à répondre aux exigences de la CEEC, plutôt qu'à mener le travail éducatif auprès des étudiantes et des étudiants? Faut-il encore que la Commission lance de nouvelles opérations d'évaluation? Ne devrait-elle pas simplement s'assurer que les PIEP soient respectées? Plutôt que de s'attarder davantage à l'uniformisation des processus, ne devrait-elle pas s'intéresser dorénavant aux résultats? Ne pourraitelle pas distinguer un processus d'évaluation accélérée et un autre d'évaluation approfondie à réserver aux cas réellement problématiques?

Que dire de cette volonté du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de s'en remettre de plus en plus à la CEEC lorsqu'il s'agit de reddition de comptes tous azimuts? Convient-il vraiment que le mandat de la Commission soit élargi afin de couvrir les plans stratégiques, les plans d'aide à la réussite et bientôt les plans d'amélioration de la qualité de la langue? Et ce, en même temps qu'elle poursuit des opérations nationales d'évaluation?

LES SOUHAITS QUE NOUS FORMULONS

Appartenant au palier collégial de l'ordre d'enseignement supérieur, nous nous plaisons à rêver d'un traitement comme celui réservé à nos consoeurs, les universités: là où l'autonomie est une valeur sacrée bien plus importante que l'équivalence de la formation, ce sont les jugements portés par les étudiantes et les étudiants, leurs employeurs et la communauté scientifique qui font et défont leur réputation. Au Québec, ce sont les universités entre elles qui jugent de la qualité de leurs programmes, et ces jugements sont posés sous l'égide de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Pourquoi en va-t-il autrement pour les collèges?

En fait, lorsque la Commission a proposé l'évaluation institutionnelle, nous pensions que les choses allaient changer. C'est le collège dans sa façon de rendre le programme qui serait évalué maintenant. Nous en étions presque rendus à responsabiliser les collèges! Toutefois, la volonté politique n'y était pas et cette ouverture fut bien vite refermée. Cette autre opération fort onéreuse fut à toutes fins utiles bien timide dans ses conclusions.

Même un changement de garde des commissaires n'a pas eu d'effet significatif sur les orientations de la Commission; la consultation du milieu collégial quant aux travaux et au rôle de la Commission a abouti à la rédaction d'un plan stratégique¹ qui change peu sa perspective de départ: contrôle, surveillance et rapports à répétition. Nous aurions plutôt souhaité que la Commission évalue elle-même en bonne et due forme son propre travail, en présence «d'experts» qui lui font suggestions et recommandations avec publication d'un rapport. Pour l'heure, c'est comme si la culture d'évaluation n'était pas encore arrivée à son terme pour l'organisme qui devrait lui-même donner l'exemple des pratiques qu'il exige des autres.

Le quinzième anniversaire de sa création pourrait être un bon moment pour le faire, nous semble-t-il. •

CEEC, Plan stratégique 2007-2011.
[En ligne] http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/publications/plan_strategique_CEEC.htm







GÉNERGIE



www.aqme.org/genergie.aspx

Éveillez l'intérêt de vos étudiants pour les questions énergétiques!

Génergie leur propose:

- · de découvrir des métiers et des carrières en énergie:
- d'approfondir la compréhension des enjeux énergétiques;
- · de rencontrer des experts du milieu de l'énergie.

Génergie est un projet éducatif destiné aux élèves du deuxième cycle du secondaire et à ceux du collégial.

- Visites techniques
- Ressources énergétiques
- Efficacité énergétique
- Nouvelles technologies

Pour communiquer avec nous:

Tél.: 514 866-5584 genergie@agme.org



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

économique, Innovation

Développement Juébec 💀 💀

Luc DESAUTELS enseigne la philosophie au collégial, à L'Assomption, depuis 1984. Détenteur d'une maîtrise ès arts en théologie, d'une maîtrise en éducation ainsi que d'un doctorat en philosophie, il s'intéresse particulièrement à la recherche aux applications pédagogiques des technologies de l'information, aux questions d'éthique appliquée et à l'amélioration continue de la qualité en éducation.

luc.desautels@collanaud.gc.ca

Marcel CÔTÉ, Ph.D., Adm. A., ASC, est directeur général du Collège Laflèche depuis 2002, et ce, jusqu'à la fin d'octobre 2009. Depuis le début de sa carrière, il a œuvré essentiellement à l'enseignement supérieur, particulièrement au collégial privé. Il est membre de plusieurs conseils d'administration, dont ceux de la Régie des rentes du Québec, du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Mauricie. Marcel Côté a également enseigné la philosophie au collégial et à l'université pendant une quinzaine d'années. Au moment de la création de la CEEC, il était conseiller pédagogique.

marcel.cote@clafleche.qc.ca



DOSSIERS DE 2009-2010



Dans chaque numéro, un article traitant des changements à venir à la suite du renouveau pédagogique de l'enseignement secondaire.

Changements dans les contenus et les façons d'apprendre des élèves

• Impacts sur la formation collégiale • Autres

Printemps 2010

LES CÉGEPS AUTOUR DU MONDE

Expérience du programme de mobilité professionnelle • Collaboration entre établissements pour le développement d'un programme d'études • Accueil d'élèves ou de professionnels de l'éducation en provenance de l'étranger • Accompagnement d'élèves lors de voyages éducatifs hors Québec • Réflexions sur l'internationalisation des collèges et ses effets pédagogiques • Autres

Qu'ils soient ou non en lien avec les dossiers prévus cette année, vos articles sont les bienvenus! Le comité de rédaction et moi attendons donc vos articles traitant de vos pratiques pédagogiques, de vos résultats de recherche sur l'éducation, de vos lectures à saveur pédagogique, de vos réflexions, etc.

Fanny Kingsbury, rédactrice en chef

fkingsbury@cegep-ste-foy.qc.ca